Frc 4°. 29217.1

Cen.
Frc
24414

DECLARATION

PARTICULIERE

De M. l'Abbé de Richeri, Chanoine de l'Eglise d'Aix.

LA Délibération de l'Eglise Métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, du 24 Mars 1789, ayant été imprimée, & rendue publique, l'Abbé de Richeri, Chanoine de la même Eglise, a été surpris de ne point trouver son nom parmi ceux de Mrs. ses Confreres qui l'ont souscrite. Il a été présent à la délibération, il y a vivement applaudi; & cet oubli de l'Imprimeur ne devant point faire suspecter son opinion, il s'empresse de rendre public son vœu le plus ardent pour la contribution du Clergé à toutes les Charges Publiques, tant Royales que Communes du Pays, égales en tout à celles des autres Citoyens.

THE NEWBERRY
LIBRARY

L'impoſition du Clergé dans la Province.

Une repréſentation ſuffiſante du ſecond Ordre du Clergé aux Etats de la Province.

Il s'eſtime heureux de pouvoir donner à ſes Concitoyens ce témoignage public & particulier de ſes ſentimens & de ſon vœu le plus ſincere pour le ſoulagement du Peuple, & la réunion de tous les Ordres.